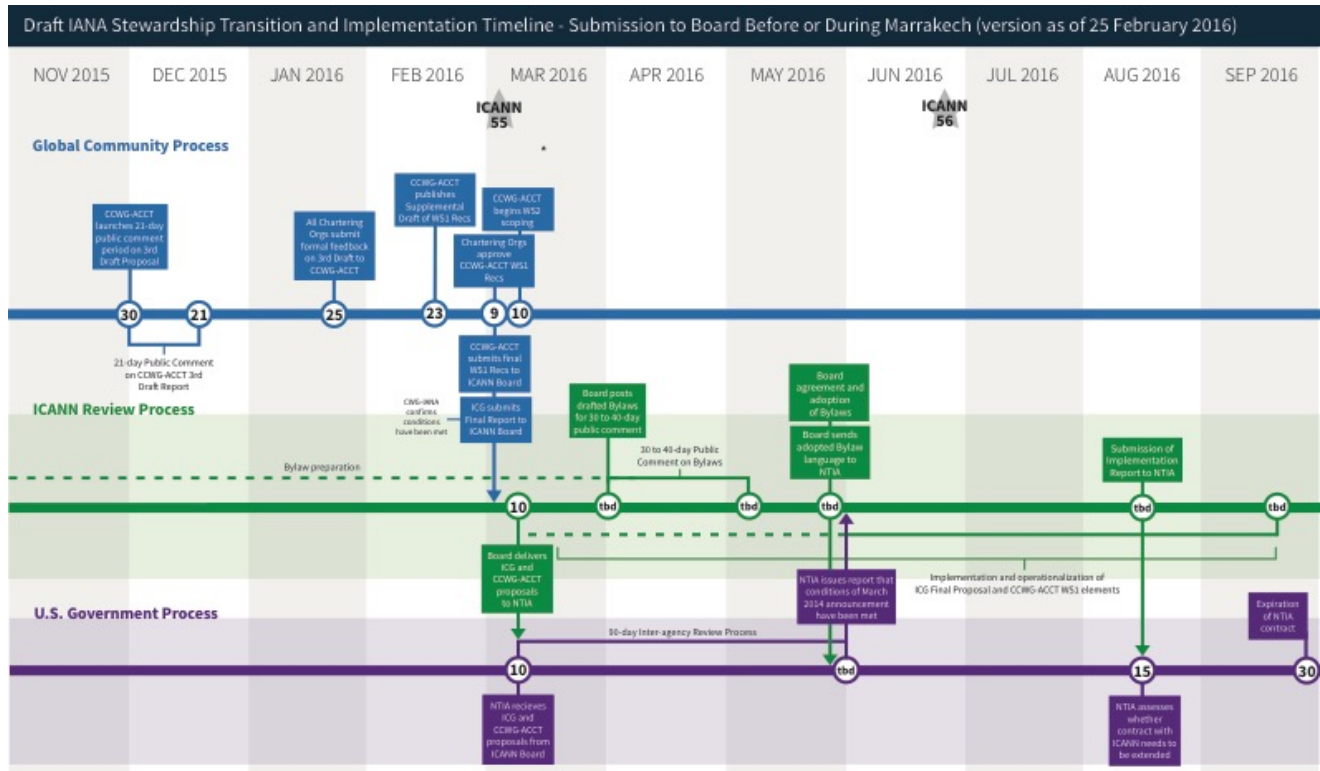


Appendice H - Calendrier du processus de rédaction et de mise en œuvre des statuts constitutifs

- 1 Le CCWG-Responsabilité estime que la supervision de la mise en œuvre des recommandations de sa première piste de travail est une obligation fondamentale du groupe. Les changements en matière de reddition de comptes recommandés dans la première piste de travail doivent être mis en œuvre ou faire l'objet d'un accord avant le transfert de la supervision de l'IANA. Les efforts de mise en œuvre sont coordonnés par l'ICANN et comportent plusieurs pistes de travail parallèles, dont certaines nécessiteront plusieurs consultations publiques.
- 2 Le plan de mise en œuvre de la version préliminaire des recommandations de la première piste de travail du CCWG-Responsabilité est expliqué dans cette section.

Calendrier



- 3 Le calendrier détaillé de la transition de la supervision des fonctions IANA et du renforcement de la responsabilité de l'ICANN est disponible [ici](#).
- 4 Pour garantir que la mise en œuvre se fasse dans les délais, le CCWG-Responsabilité a lancé un processus de rédaction des statuts (en coordination avec l'ICANN), destiné à incorporer les éléments clés de la proposition du CCWG-Responsabilité dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Cela inclut l'incorporation des révisions prévues au titre de l'Affirmation d'engagements

et des éléments de dépendance avec la proposition du CWG-Transition, le cas échéant. Une fois que la version préliminaire des statuts modifiés sera prête, elle sera publiée pour consultation publique. L'approbation et l'adoption des statuts constitutifs par l'ICANN aura lieu à l'issue du processus de consultation publique et une fois que l'Administration nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis aura achevé son examen des propositions.

- 5 Il est prévu que l'Administration nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis complète son examen des propositions dans un délai de 60 à 90 jours. L'adoption des statuts de l'ICANN devrait intervenir peu après la fin de cet examen.

Plan de mise en œuvre

- 6 Un nombre important de recommandations de la première piste de travail du CCWG-Responsabilité impliquent une mise à jour des statuts de l'ICANN. Hormis l'amélioration du processus de révision indépendante¹, la plupart des recommandations de la première piste de travail seront mises en œuvre par le biais de modifications introduites dans les statuts de l'ICANN.
- 7 Le CCWG-Responsabilité et l'ICANN ont développé un processus de rédaction des statuts basé sur les critères ci-dessous :
 - Toutes les décisions finales proposées au Conseil d'administration de l'ICANN concernant les statuts seront approuvées par le CCWG-Responsabilité et/ou le sous-groupe du CCWG-Responsabilité pertinent.
 - Les décisions du CCWG-Responsabilité et celles de ses sous-groupes seront basées sur des conseils juridiques extérieurs.
 - Le service juridique interne de l'ICANN conseillera le Conseil d'administration de l'ICANN.
 - Le processus de rédaction des statuts sera le fruit d'un effort de collaboration entre les conseillers juridiques du CCWG-Responsabilité, le service juridique de l'ICANN et le CCWG-Responsabilité.

Processus de rédaction des statuts

1. Les spécifications pour les statuts révisés seront développées sur la base de la proposition finale du CCWG-Responsabilité.
2. Le CCWG-Responsabilité sera responsable d'approuver la spécification ainsi que de lancer le processus de rédaction des statuts.
3. Le service juridique de l'ICANN, en collaboration avec les conseillers juridiques du CCWG-Responsabilité, s'occupera de rédiger et de peaufiner les statuts, conformément à la spécification établie par le CCWG-Responsabilité.

¹ L'amélioration du processus de révision indépendante inclura, outre les changements qui s'avèrent nécessaires au niveau des statuts, la sélection des membres du panel, l'établissement d'un secrétariat et la définition d'un règlement intérieur.

4. Le sous-groupe concerné du CCWG-Responsabilité, soutenu par le service juridique de l'ICANN et les conseillers juridiques du CCWG-Responsabilité, examinera la version préliminaire initiale afin de s'assurer qu'elle respecte la spécification et l'intention du CCWG-Responsabilité. Le sous-groupe du CCWG-Responsabilité sera responsable d'approuver la révision.
5. Les conseillers juridiques du CCWG-Responsabilité examineront le document pour évaluer sa conformité par rapport à la spécification et vérifier qu'il n'y ait pas de conséquences inattendues. Le service juridique de l'ICANN pourrait également mener à bien une révision du document.
6. Le sous-groupe du CCWG-Responsabilité examinera l'avis et fera des ajustements si nécessaire. La version préliminaire des statuts constitutifs et l'avis juridique seront partagés avec le CCWG-Responsabilité et le Conseil d'administration de l'ICANN.
7. Tous les membres et participants prenant part au CCWG-Responsabilité seront responsables de décider s'il existe des conflits d'interprétation, ainsi que d'approuver la modification des statuts pour les inclure dans une proposition dont la version préliminaire sera publiée pour consultation publique. En cas de conflit d'interprétation, l'ensemble du CCWG-Responsabilité renverra la version préliminaire des statuts au sous-groupe du CCWG-Responsabilité et aux conseillers juridiques pour qu'un travail de peaufinage soit réalisé.
8. L'approbation finale des statuts relève du Conseil d'administration de l'ICANN et comporte la mise en place de processus axés sur la communauté, dont une période de consultation publique.